

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : 011-551 7700 Fax : 011-551 7844
website : www.africa-union.org

**CONSEIL EXECUTIF
QUINZIÈME SESSION ORDINAIRE
24-30 JUIN 2009
Syrte (LIBYE)**

EX.CL/504 (XV)

**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES ACTIVITES DU SOUS-
COMITE POUR LA COOPERATION MULTILATERALE**

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES ACTIVITES DU SOUS-COMITE POUR LA COOPERATION MULTILATERALE

1. Le nouveau Sous-comité du Comité des représentants permanents (COREP) sur la coopération multilatérale, constitué de 15 membres, a été mis sur pied en mars 2009 à l'expiration du mandat de deux (2) ans de l'ancien Sous-comité qui était venu à échéance au début de la même année. Le Bureau du Sous-comité est composé du Benin (Président), du Cameroun (premier Vice-président), de l'Égypte (deuxième Vice-président), de l'Afrique du Sud (troisième Vice-président) du Soudan (Rapporteur). Les autres membres du Sous-comité sont l'Angola, le Tchad, le Congo, l'Éthiopie, le Mali, la Namibie, le Niger, la Sierra Leone, la Tanzanie et la Tunisie.

2. Le Sous-comité a tenu sa première réunion le vendredi 27 mars 2009. La réunion dont la présidence était assurée par le Président du Sous-comité, S. E. Edouard Aho-Glele, Ambassadeur de la République du Bénin, a enregistré la présence de tous les membres à l'exception d'un seul.

3. La réunion s'inscrit dans le cadre de la réunion du Comité du COREP tenue le mercredi 25 mars 2005 et qui s'est penchée sur les préparatifs du deuxième Sommet Afrique-Amérique du Sud (ASA) et le Plan d'action du Forum au Sommet Afrique-Inde. En ce qui concerne les préparatifs du Sommet Afrique-Amérique du sud, le COREP a examiné le travail effectué par les huit (8) Groupes de travail et a constaté que tous les groupes, sauf deux, n'avaient pas réalisé de progrès significatifs quant à l'élaboration de projets concrets pouvant être soumis, pour examen, au prochain Sommet Afrique-Amérique du Sud prévu en Septembre 2009 à Caracas au Venezuela.

4. En conséquence, le COREP a demandé aux coprésidents respectifs d'organiser, en collaboration avec les points focaux des différents Départements, des réunions de leurs Groupes de travail respectifs en vue de la finalisation de propositions de projets concrètes à soumettre, pour examen, par le Sous-comité sur la coopération multilatérale aussi bien que par le COREP, au cours des deux semaines à venir.

5. Pour ce qui concerne le Plan d'action Afrique-Inde, le COREP a chargé le Sous-comité de suivre le processus et de s'assurer que le projet de Plan d'action est finalisé avant le premier anniversaire du Forum au Sommet, prévu le 9 avril 2009.

A. Finalisation du projet de Plan d'action Afrique-Inde

6. À sa première réunion, le Sous-comité s'est particulièrement concentré sur l'examen du projet de Plan d'action du Forum au Sommet Afrique-Inde. À la fin des débats, le Sous-comité a constitué un Groupe de travail de cinq membres chargé d'examiner le projet qui avait été préparé par des fonctionnaires de la Commission de l'UA et des fonctionnaires de la partie indienne vers novembre 2008 et de le diffuser auprès des États membres. Les membres du Groupe de travail sélectionnés dans les cinq régions géographiques du continent provenaient notamment de Namibie

(président), du Tchad, d'Égypte, d'Éthiopie et de Sierra Leone. Il a été demandé au Groupe de présenter son travail au Sous-comité le mardi 7 avril 2009.

7. Tous les membres du Groupe de travail se sont réunis le mardi 31 mars 2009 dans la Salle de Comité N° 3, à partir de 15 heures, sous la présidence de S.E Wilfried Emvula, Ambassadeur de la République de Namibie et président du Groupe. Ce dernier a examiné soigneusement le projet de Plan d'action par rapport au Cadre de Coopération entre l'Afrique et l'Inde. Il a ensuite proposé des amendements et fait des propositions au Sous-comité, pour examen, à sa prochaine réunion prévue le 7 avril 2009.

8. Comme prévu, le Sous-comité s'est réuni le mardi 7 avril 2009 à 16 heures à la Salle de Comité N° 1 de la Commission de l'UA. La réunion, présidée par le président du Sous-comité a enregistré la participation de dix membres.

9. Les participants à la réunion ont examiné le Plan d'action Afrique-Inde, qui avait été préparé par son Groupe de travail, et ont échangé leurs vues au sujet de la préparation du deuxième Sommet Afrique-Amérique du Sud (ASA) prévu en septembre 2009 à Caracas au Venezuela.

10. S'agissant du projet de Plan d'action Afrique-Inde révisé, le président du Groupe de travail a présenté au Sous-comité les conclusions des travaux de son Groupe sur le projet de Plan d'action Afrique-Inde. À cet égard, il a souligné trois principes fondamentaux qui ont inspiré le travail de son Groupe, à savoir :

- La nécessité de renforcer les capacités de la Commission de l'Union africaine à se consacrer au mieux et à suivre les divers partenariats ;
- La nécessité d'éviter la duplication inutile des initiatives déjà existantes de renforcement des capacités de la Commission de l'Union africaine ; et
- La nécessité de veiller à une représentation et une répartition géographiques équitables d'institutions et de centres de formation professionnelle offertes par l'Inde à l'Afrique.

11. Après sa présentation, le président du sous-groupe a été chaleureusement félicité par le président du Sous-comité, les membres de son groupe et des fonctionnaires de la Commission de l'Union africaine pour la qualité de son travail. Après quoi, le Sous-comité a minutieusement examiné le document révisé et y a apporté quelques amendements. La Commission de l'UA a communiqué, le lundi 13 avril 2009, le projet de Plan d'action révisé aux États membres de l'Union africaine.

12. Il était prévu que le COREP examine, le 2 Juin 2009, le Plan d'action tel que révisé par le Sous comité pour permettre sa finalisation avec l'Inde. Cela n'a, toutefois, pas été possible en raison des délais impartis. Le plan sera de nouveau examiné par le

COREP lors de sa session précédant la réunion de Syrte auquel seront communiqués les résultats de ladite session.

B. Préparatifs du deuxième Sommet Afrique-Amérique du Sud

13. Il convient de rappeler qu'il était prévu que le deuxième Sommet Afrique-Amérique du sud (ASA) se tienne au Venezuela les 28 et 29 novembre 2008 mais il a été reporté. Conformément à la décision de Conseil exécutif (EX.CL/Dec.480 (XIV)), le Sommet devrait se tenir en août 2009, mais après consultation entre les présidences de l'Union africaine et du Venezuela, pays d'accueil, il a été proposé que le 2ème Sommet ASA se tienne en Septembre 2009. Les nouvelles dates sont les suivantes:

- Réunion des Hauts responsables: 14 & 15 Septembre 2009;
- Réunion ministérielle: 16 & 17 Septembre 2009;
- Réunion des chefs d'État et de gouvernement: 18 & 19 Septembre 2009

14. Les nouvelles dates seront présentées aux chefs d'État et de gouvernement lors de leur prochaine conférence à Syrte, en Libye, pour qu'ils les approuvent, ayant entériné auparavant la date d'août 2009.

15. La Commission a informé le COREP et son Sous-comité que les travaux de préparation du Sommet avaient pris de l'intensité à la suite de la quatrième réunion du Groupe de Coordination du Sommet Afrique-Amérique du sud qui s'était tenue à Caracas au Venezuela, les 8 et 9 janvier 2009. Cette réunion avait enregistré la présence du Nigeria, Coordinateur régional ASA pour l'Afrique, du Brésil, Coordinateur régional ASA pour l'Amérique du sud, de la Commission de l'Union africaine, de la présidence intérimaire de l'Union des États d'Amérique du sud (UNASUR) et de la République de Venezuela, pays d'accueil de la réunion et du deuxième Sommet ASA.

16. Les participants ont notamment évalué les progrès accomplis depuis la dernière réunion du Groupe de coordination, tenue en juin 2008 à Brasilia (Brésil), ainsi que la mise en œuvre des résultats de la première réunion des hauts fonctionnaires (SOM) également tenue à Brasilia en juin 2008. Ils ont également examiné la situation des Groupes de travail chargés des huit domaines d'action dans le cadre des partenariats, y compris les calendriers de leurs réunions, leurs fonctions et leur méthode de travail.

17. À la suite de cette réunion des Hauts responsables et en vertu du mandat confié par le Sous-comité et le COREP, les huit Groupes de travail ont été chargés de finaliser leurs consultations et d'élaborer des programmes et projets à soumettre au Sous-comité et au COREP, pour examen et adoption, avant que soient approchés les homologues latino-américains en prévision du deuxième Sommet ASA.

18. Lors de sa réunion du vendredi 22 Mai 2009, le Sous-comité a proposé que les co-présidents africains et les centres de coordination des départements élaborent un document de travail qui rendrait compte de manière succincte des progrès réalisés

dans les travaux de leurs groupes de travail respectifs. Le document serait présenté au COREP, pour examen en vue d'aider la partie africaine à mettre au point des projets et programmes dans le cadre du partenariat.

19. La Commission de l'UA a transmis la proposition du Sous-comité aux co-présidents et aux centres de coordination départementaux respectifs et des efforts sont déployés pour convoquer une réunion du COREP afin qu'il examine les projets des groupes de travail respectifs.

20. L'examen des exposés des groupes de travail est devenu d'autant plus important qu'à sa réunion du lundi, 1er Juin 2009, le Sous-comité a recommandé qu'aucun groupe de travail ne s'engage dans une réunion bilatérale avec la partie sud-américaine, à moins et jusqu'à ce que, les documents proposés par les groupes de travail africains aient été examinées et approuvées par le COREP, en tant que position de l'Afrique dans le processus de coopération.

C. Projet de Partenariat Afrique-Iran

21. Lors de sa réunion du vendredi 22 Mai 2009, le Sous-comité a examiné une lettre adressée à son Président par les autorités iraniennes invitant les membres du Bureau du Sous-comité à entreprendre une visite officielle en Iran, du 18 au 24 juin 2009. Selon les Iraniens, le but de la visite serait de préparer le terrain à la tenue d'un Sommet Iran-Afrique.

22. Après un examen approfondi du principe et des modalités pratiques de l'invitation, le Sous-comité a chargé son président d'y répondre, en indiquant qu'une décision de l'UA toujours en vigueur prévoyait que l'Union africaine ne s'engagerait dans aucun nouveau partenariat jusqu'à la conclusion de l'étude globale des partenariats actuels de l'Afrique. Le Président devait également ajouter que le Sous-comité recontacterait les autorités iraniennes, à l'issue de cette étude

D. Partenariat Afrique-Corée

23. Lors de sa réunion du 1er Juin 2009, le Sous-comité a été informé par la Commission d'une proposition Coréenne d'accueillir le 2ème Forum Corée-Afrique en Corée, les 24 et 25 Novembre 2009. En examinant cette question, il a été rappelé que la Corée du Sud a décidé d'organiser le premier Forum du partenariat Afrique-Corée, immédiatement après le Sommet Chine-Afrique, en Novembre 2006. Cette réunion a enregistré la participation de cinq présidents africains - Bénin, Congo (Brazzaville), Ghana, Nigeria et Tanzanie, ainsi que des ministres de 25 pays africains. Bien qu'il ait été invité en tant qu'observateur, le Président de la Commission de l'UA n'était pas présent.

24. Le forum a adopté une Déclaration, prévoyant, entre autres, qu'il se réunirait tous les trois ans, au niveau ministériel.

25. Il a en outre été rappelé que les autorités coréennes n'avaient pas associé la Commission au premier Forum, sinon qu'elles avaient invité son président en tant qu'observateur. En revanche, la Corée a exprimé sa volonté d'associer la Commission à la fois à la préparation et à la coordination du 2e Forum Afrique-Corée en suivant le cadre de Banjul tel que modifié, même si ce Forum est limité aux seuls ministres.

26. Le Sous-comité a procédé à un échange de vues sur la proposition coréenne et constaté qu'à la lumière de l'examen global en cours de tous les partenariats, il incombait à l'UA de faire respecter les principes et préceptes en la matière. Le Sous-comité a également considéré que la période intermédiaire entre aujourd'hui et le Forum proposé était chargé d'activités qui pourraient entraver la pleine participation des États membres dans le Forum. En conséquence, il a été recommandé que la question du Forum soit examinée à l'issue de l'exercice d'examen global.

E. Examen global du Partenariat stratégique de l'Afrique avec les autres parties du monde

27. Lors de sa réunion du vendredi 22 Mai 2009, le Sous-comité a reçu officiellement l'étude entreprise par la Commission sur l'examen global du partenariat stratégique de l'Afrique avec les autres parties du monde. L'étude a été effectuée conformément à la décision du Conseil exécutif, EX.CL/Dec.397 (XII), qui:

"DEMANDE à la Commission de l'UA d'assurer le suivi sur ce point et d'entreprendre un examen de tous les partenariats existants afin de mettre en œuvre efficacement les stratégies et les partenariats, de rationaliser le nombre de sommets et déterminer les critères visant à assurer la cohésion ente et eu sein de tels partenariats et de faire les recommandations nécessaires au Conseil et à la Conférence".

28. L'étude comporte 15 sections, à savoir:

- I. Introduction
- II. Objet du partenariat stratégique
- III. NEPAD: Exemple d'un partenariat stratégique
- IV. Définition du partenariat stratégique de l'Afrique
- V. principes régissant les partenariats
- VI. Eléments d'un partenariat stratégique
- VII. Cadre d'un partenariat stratégique
- VIII. Partenariat de continent à continent

- IX. Sommets de continent à pays
- X. Relations en dehors du cadre continental
- XI. Partenariats en perspective
- XII. Partenariat d'Institution à Institution
- XIII. Structure de participation au Sommets sur les partenariats
- XIV. Recommandations et voie à suivre
- XV. Conclusion

29. Le Sous-comité a procédé à un échange de vues sur l'étude dont il a décidé que les travaux soient soumis à un examen approfondi. En conséquence, son groupe de travail permanent a été chargé d'examiner l'étude réalisée par la Commission.

30. Le Groupe de travail s'est réuni le vendredi 29 Mai 2009 et a félicité la Commission pour la profondeur et la qualité de l'étude. Elle a observé que celle-ci contenait les éléments essentiels prescrits par le Conseil dans la décision susmentionnés. Le Groupe de travail a toutefois estimé qu'une évaluation comparative de chaque partenariat étaient nécessaire pour déterminer si un tel partenariat était viable ou non.

31. À cet égard, le Groupe de travail a décidé de compléter le travail qui a été fait par la Commission en examinant les questions suivantes:

- I. Evaluation et conclusion opérationnel de chaque partenariat;
- II. Critères pour l'établissement de partenariats stratégiques entre l'Afrique et d'autres parties du monde, et
- III. Processus d'établissement d'un partenariat futur

32. Pour résumer, le Groupe de travail est arrivé aux conclusions ci-après :

- I. Certains partenariats ont évolué progressivement, alors que d'autres n'ont pas été avantageux à l'Afrique et devraient être revus ou rationalisés;
- II. Il faut que la participation de l'Afrique aux partenariats soit appropriée et conséquente du fait des possibilités énormes que certains de ces partenariats peuvent offrir;
- III. Il importe de mettre en place des mécanismes efficaces de suivi, susceptibles de renforcer la pleine participation des États membres de l'Union africaine, et

IV. d'associer des mécanismes de l'UA, tels que la Sous-comité pour la coopération multilatérale et la Commission de l'UA pour assurer comme il se doit la mise en œuvre et le suivi.

33. Le Sous-comité a reçu les travaux du Groupe de travail le 1er Juin 2009 et l'a félicité pour l'étude effectuée. Le Sous-comité a cependant mis en évidence certaines lacunes dans les partenariats stratégiques actuels, notamment :

- L'incapacité de l'Afrique d'accorder la priorité à ses besoins de développement, ce qui signifie que l'Afrique a toujours abordé ses problèmes en même temps, sans établir d'ordre de priorité;
- La faiblesse des capacités de gestion au sein de la Commission et le manque de synergie entre les mécanismes de l'UA;
- L'incapacité à renforcer les partenariats internes et l'absence d'une définition appropriée des rôles et de la pleine participation des communautés économiques régionales (CER) dans les partenariats stratégiques de l'Afrique, et
- L'incapacité d'identifier la motivation et l'intérêt des partenaires proposant un partenariat avec l'Afrique.

34. En conclusion, le Sous-comité a recommandé ce qui suit:

- I. Il importe d'effectuer une analyse d'impact des partenariats actuels ;
- II. Il importe d'entreprendre une analyse coûts-avantages de chaque partenariat en vue d'en déterminer les avantages comparatifs et la valeur ajoutée;
- III. Il importe de mettre en place une structure efficace de gestion des partenariats de l'Afrique. Elle pourrait se faire par le biais de la création d'une unité spéciale de coordination au sein du Bureau du Président de la Commission.
- IV. Il importe d'élaborer une matrice des avantages qu'offre chaque partenariat ;
- V. Il importe d'établir un ordre de priorité des besoins de développement de l'Afrique, axé sur un nombre limité de domaines de coopération;
- VI. Il importe d'appuyer le maintien de la décision de Banjul, qui reconnaît la participation sans exclusive de tous les Etats membres de l'UA dans le processus préparatoire de chaque sommet. À cet égard, la Commission devrait être chargée d'informer le COREP des résultats de tout sommet immédiatement après qu'il ait lieu.

35. En conclusion de son examen de cette question, le Sous-comité a convenu de recommander au COREP que des travaux supplémentaires soient entrepris par la Commission et le Sous-comité afin d'intégrer les observations sur l'étude formulées par le Groupe de travail et le Sous-comité lui-même, telles qu'indiquées ci-dessus. À cet égard, il a été décidé que des observations écrites pourraient être présentées par les États membres à la Commission.

36. Les commentaires et observations, ainsi que les recommandations faites par le Groupe de travail et le Sous-comité sont détaillés dans un rapport distinct.

EX CL/504 (XV)
Annexe

**REVISION GLOBALE DU PARTENARIAT STRATEGIQUE DE
L'AFRIQUE AVEC D'AUTRES REGIONS DU MONDE :**

*Observations et recommandations du sous-comité sur la coopération
multilatérale*

REVISION GLOBALE DU PARTENARIAT STRATEGIQUE DE L'AFRIQUE AVEC D'AUTRES REGIONS DU MONDE :

Observations et recommandations du sous-comité sur la coopération multilatérale

INTRODUCTION

Il convient de rappeler que la Commission de l'Union africaine a présenté à la douzième session ordinaire du Conseil exécutif, tenue en janvier 2007 à Addis Abeba, un rapport exhaustif, Document EX.CL/374 (XI) sur le nombre croissant d'accords de partenariat. Le Conseil a donc pris la Décision, EX.CL/Dec.397 (XII) qui, entre autres :

« **DEMANDE** à la Commission de l'UA d'assurer le suivi de ce processus et d'entreprendre une révision globale de tous les partenariats existants afin de mettre en œuvre les stratégies et plans d'action convenus entre l'Afrique et ses partenaires internationaux, de rationaliser le nombre de sommets et d'établir les critères pour de tels partenariats en vue d'assurer une cohésion au sein de ces partenariats et de faire les recommandations nécessaires au Conseil et à la Conférence ».

2. Suite à cette directive, la Commission a réalisé une étude qu'elle a officiellement présentée au Sous-Comité sur la coopération multilatérale le 22 mai 2009. L'étude porte essentiellement sur les quinze sections suivantes:

- Introduction ;
- Objet du partenariat stratégique ;
- NEPAD : Exemple d'un partenariat stratégique ;
- Définition du partenariat stratégique de l'Afrique ;
- Principes régissant les partenariats ;
- Eléments d'un partenariat stratégique ;
- Cadre d'un partenariat stratégique ;
- Partenariat de continent à continent ;
- Sommets de continent à pays ;
- Relations établies hors du cadre continental ;
- Partenariats en perspective ;
- Partenariat d'institution à institution ;
- Structure d'une participation aux Sommets de Partenariats ;
- Recommandations et voie à suivre ;
- Conclusion.

3. Le Sous-Comité a examiné l'étude le 22 mai 2009 et fait observer qu'elle contenait les éléments essentiels recommandés par la Décision EX.CL.Dec 397 (XII) du Conseil exécutif qui demande à la Commission de l'Union africaine d'entreprendre

une révision globale de tous les partenariats existants. Toutefois, le Sous-Comité a estimé qu'il fallait procéder à une évaluation comparative de chaque partenariat pour dégager une conclusion quant à leur viabilité. Il a, à cette fin, chargé un Groupe de travail de s'acquitter de cette tâche. Ce Groupe de travail était composé de la Namibie (Président), du Tchad, de l'Egypte, de l'Ethiopie et de la Sierra Leone reflétant ainsi les cinq régions géographiques du continent.

4. Le 1^{er} juin 2009, le Groupe de travail a présenté son rapport et le Sous-Comité a examiné les questions suivantes :

- Une évaluation/conclusion opérationnelle de chaque partenariat ;
- Les critères d'établissement d'un partenariat stratégique entre l'Afrique et d'autres régions du monde ;
- Le processus d'établissement d'un futur partenariat;
- L'analyse de l'impact des partenariats ; et
- Les recommandations.

i) Une évaluation/conclusion opérationnelle de chaque partenariat

5. Le Sous-Comité a insisté sur les paragraphes 33 à 119 de l'étude intitulée: *Cadre des partenariats stratégiques de l'Afrique* et procédé à l'évaluation suivante :

PARTENARIAT DE CONTINENT A CONTINENT

a) Le Partenariat Afrique-Europe (Union Européenne)

- Le partenariat Afrique-Europe est une forme traditionnelle de partenariat en gestation depuis longtemps et qui doit être consolidé. Toutefois, il est nécessaire de le rationaliser pour que les deux parties puissent en tirer le maximum de profits et d'impulser le dynamisme approprié au partenariat;
- La nécessité de renforcer le mécanisme de suivi en l'occurrence le processus de la Troïka pour assurer la pleine participation des Etats membres de l'Union africaine ;
- La nécessité de mettre en place un mécanisme efficace pour le processus de coordination, pour faire participer le Sous-Comité du COREP sur la coopération multilatérale, à la mise en œuvre de la Stratégie conjointe Afrique-Europe ; et
- Le Sous-comité recommande la poursuite de ce partenariat.

b) Le Sommet Afrique-Amérique du Sud (ASA)

- Le Sommet Afrique-Amérique du Sud (ASA) est relativement nouveau et n'a pas produit de résultats notables, dans la mesure où des efforts sont en cours pour mettre en place le mécanisme permettant d'assurer la mise en œuvre effective du processus ;
- La nécessité de renforcer la structure de ce partenariat en classant les projets par ordre de priorité et en les harmonisant de manière à ce qu'ils reflètent les besoins de l'Afrique en matière de développement.
- La nécessité d'identifier le mécanisme de financement des projets/ programmes du partenariat; et
- Le Sous-comité recommande la poursuite de ce partenariat.

c) La Conférence des organisations sous-régionales Afrique-Asie (COSRAA)

- La COSRAA n'a pas eu lieu, et nécessiterait une structure solide si elle doit jouer un rôle important dans la facilitation de la coopération entre les deux régions ;
- La COSRAA est mal connue des Etats membres et a besoin d'être stimulée et revitalisée
- La nécessité d'évaluer le processus en termes de viabilité et de le redynamiser ou de le réduire à une réunion ministérielle ; et
- Le Sous-comité recommande que ce partenariat ne devrait pas être poursuivi dans sa forme actuelle.

SOMMETS DE CONTINENT A CONTINENT**a) Partenariat Afrique-Inde**

- Le partenariat Afrique-Inde peut se développer et évoluer en un partenariat efficace;
- Les engagements pris dans le cadre de ce partenariat peuvent apporter des bienfaits aux populations des deux parties et doivent être pleinement mis en œuvre ;
- Ce partenariat répond scrupuleusement aux aspirations de l'Union africaine en ce qui concerne les principes d'un partenariat de continent à continent; et

- Le Sous-comité recommande la poursuite de ce partenariat.

b) Partenariat Afrique-Turquie

- Le partenariat Afrique-Turquie dispose d'un énorme potentiel mais sa mise en œuvre doit démarrer car jusqu'ici, aucun progrès notoire n'a été enregistré concernant la mise en œuvre des Accords d'Istanbul ;
- La Décision de Banjul sur la participation des Etats-membres doit être respectée dans les sommets à venir ;
- L'Afrique et la Turquie doivent s'engager à mettre en œuvre les objectifs de ce partenariat ; et
- Le Sous-comité recommande que ce partenariat soit poursuivi.

RELATIONS ETABLIES HORS DU CADRE CONTINENTAL: AFRIQUE-CHINE (FOCAC), AFRIQUE-JAPON (TICAD) , AFRIQUE-ETATS UNIS (AGOA) ET AFRIQUE –FRANCE

a) Forum de la coopération Chine-Afrique (FOCAC)

- Le FOCAC est un partenariat efficace qui est en œuvre depuis longtemps ;
- Ce partenariat a dans bien de domaines, produit des résultats concrets, bénéfiques pour l'Afrique, même si l'Afrique doit utiliser pleinement ce partenariat eu égard au potentiel de marché disponible et aux perspectives commerciales.
- La nécessité de trouver une forme de participation appropriée et cohérente du fait des énormes possibilités qu'offre ce partenariat. Il s'agit d'assurer une plus large participation des Etats membres au processus de préparation; et
- Le Sous-comité recommande que ce partenariat soit poursuivi.

b) Processus Afrique-Japon (TICAD)

- Le processus Afrique-Japon (TICAD) présente des possibilités énormes dont il faudrait s'approprier ;
- Les besoins et les priorités de l'Afrique doivent être définis par les africains eux-mêmes au lieu d'être dictés par des sources extérieures. A

cet égard, l'Union africaine et sa Commission doivent définir des positions claires sur les moyens de faciliter le processus de transformation et d'examiner les perspectives avec les Japonais.

- Le Sous-comité recommande que ce partenariat soit poursuivi.

6. Le Sous-comité recommande que trois partenariats soient rangés dans la catégorie des partenariats déjà existants plutôt que d'être considérés comme des partenariats en perspective. Ces partenariats sont les suivants:

- Le Partenariat entre l'Afrique et le monde Arabe ;
- Le Partenariat Afrique-Caraïbes ; et
- Le Partenariat Afrique-Corée.

7. Cette décision a été prise parce que le processus de ces partenariats avaient déjà commencé depuis longtemps avec des réunions tenues aux niveaux ministériel et du Sommet ; ils ne pouvaient donc pas être considérés comme de partenariats en perspective. L'évaluation de ces trois partenariats est la suivante :

c) Partenariat entre l'Afrique et le monde Arabe

- Des réunions ont déjà eu lieu dans le cadre de ce partenariat, notamment le premier et dernier Sommet tenue en 1977 ;
- L'absence d'un mécanisme approprié pour assurer le suivi effectif de ce partenariat, d'où la nécessité d'instituer un tel mécanisme;
- Des efforts doivent être déployés en vue de relancer ce partenariat en organisant un deuxième Sommet afro-arabe en 2009, tel que décidé par la dernière Session de la Conférence tenue en janvier 2009 à Addis-Abeba et convenu aussi bien par la Commission de l'Union africaine que par la Ligue des Etats arabes ;
- La participation des mécanismes de l'Union africaine tels que la Commission de l'Union africaine et le Sous-Comité sur la coopération multilatérale, pour la mise en œuvre et le suivi appropriés ; et
- Le Sous-comité recommande que ce partenariat soit poursuivi.

d) Partenariat Afrique-Caraïbes

- Le processus du Sommet Afrique-Caraïbes a déjà démarré avec la tenue de réunions au niveau des Experts et des ministres;
- Un Sommet est prévu pour la fin de cette année (2009);
- La participation des mécanismes de l'Union africaine tels que la Commission de l'Union africaine et le Sous-comité sur la coopération multilatérale, pour la mise en œuvre et le suivi appropriés; et
- Le Sous-comité recommande que ce partenariat soit consolidé.

e) Partenariat Afrique-Corée

- Le partenariat Afrique-Corée avait déjà commencé par la tenue en novembre 2006, d'un Sommet ;
- La nécessité de réviser ce partenariat pour le rendre plus conforme aux partenariats en place en ce qui concerne les modalités de participation et le rôle de la Commission de l'Union africaine et du Sous-Comité de sur la coopération multilatérale ; et
- La nécessité de redynamiser ce partenariat en vue de réaliser ses objectifs et le rendre conforme aux processus de l'Union africaine. Les modalités de mise en œuvre de cette action devraient être élaborées par la Commission de l'UA.

Observations

8. Le Sous-comité estime que les partenariats de continent à pays devraient être précisés, classés par ordre de priorité et adaptés aux besoins de l'Afrique en matière de développement. Deuxièmement, les intérêts principaux de l'Afrique devraient prévaloir dans toute décision sur le partenariat. Troisièmement, le partenariat devrait être établi sur la base de l'importance de l'économie du partenaire, des avantages comparatifs et de la valeur ajoutée qu'il apporte au programme de développement de l'Afrique.

9. Il est nécessaire de déterminer les niveaux auxquels ces partenariats devraient se situer, qui n'impliqueraient pas nécessairement le niveau des chefs d'État et de gouvernement, ni celui des partenaires eux-mêmes. Il pourrait s'agir d'une forme de coopération ou autre type d'interaction. En règle générale, ces partenariats doivent être conformes aux processus engagés par l'Union africaine. À cet égard, l'UA et sa Commission doivent jouer aussi bien le rôle de coordination que de mise en œuvre dans ces partenariats.

PARTENARIATS PARTICULIERS

10. Il s'agit d'engagements limités par nature et axés sur des domaines coopération déterminés. Parmi ces partenariats, on peut citer :

- (i) Afrique-Etats Unis (AGOA), et
- (ii) Sommet Afrique-France

a) Afrique-Etats Unis (AGOA)

- La loi sur la croissance et les opportunités en Afrique (AGOA) porte sur le commerce et les échanges. L'Afrique devrait donc tirer parti des opportunités qu'offre ce partenariat.
- Il s'agit d'un type unique de partenariat car il ne couvre pas la totalité du continent africain.

a. Sommet Afrique-France

- Le Sommet France-Afrique est davantage un dialogue politique qu'un partenariat économique ;
- Le partenariat porte davantage sur des programmes bilatéraux que sur un cadre continental et doit donc être élevé au niveau continental ;
- La participation de l'Union africaine à ce partenariat doit dépasser le statut d'observateur. A cet égard, la Commission de l'Union africaine doit jouer aussi bien le rôle de coordination que de mise en œuvre dans ce partenariat ; et
- L'Afrique doit être concrètement représentée dans ce partenariat par la Commission de l'Union africaine et le Sous-comité sur la coopération multilatérale.
- Le Sous-comité recommande la poursuite de ce partenariat.

Partenariats en perspective

11. Le Sous-comité a fait remarquer qu'un certain nombre de partenariats en perspective pouvaient être envisagés sur la base des résultats de l'étude sur la révision globale des partenariats avec d'autres régions du monde. Il s'agit entre autres du Forum Afrique-Iran proposé et du Partenariat Afrique-Australie.

ii) Critères pour l'établissement du partenariat stratégique entre l'Afrique et d'autres régions du monde

12. Le Sous-comité recommande que le Partenariat stratégique de l'Afrique doit être basé sur des critères définis à l'avance dont entre autres ce qui suit :

- Il doit être établi avec des objectifs spécifiques et des résultats escomptés « gagnant, gagnant » dans l'intérêt mutuel des parties concernées ;
- Les partenariats stratégiques ne doivent pas couvrir les mêmes domaines de coopération et doivent être spécifiques en tenant compte du poids du partenaire en question ;
- Ce doit être une coopération véritable et équitable basée sur la confiance et l'intérêt mutuels et non sur les relations de donateur à bénéficiaire. A cet égard, la coopération devrait être axée sur la demande ;
- Il doit être compatible, avec la vision et la stratégie de développement clairement définies de l'Union africaine, tel qu'énoncé dans le Plan stratégique de la Commission ;
- Il doit respecter les principes de subsidiarité et de complémentarité et adopter une approche SMART (spécifique, évaluable, réalisable, pertinente et précise) ;
- Il doit associer le secteur privé des deux parties pour qu'il joue un rôle crucial dans le processus d'industrialisation en tant que base de son développement ;
- Ses avantages doivent avoir des composantes à court terme et long terme, l'accent étant mis sur l'innovation, l'augmentation des ressources techniques et opérationnelles et le renforcement du potentiel ;
- Il doit comporter des perspectives politiques et la recherche de connectivité sur une scène politique ;
- Il doit être flexible et être un partenariat en constante évolution faisant l'objet d'ajustements et de redéfinition constante, d'où la nécessité d'une évaluation individuelle et collective ; et
- Il doit être basé sur des liens traditionnels et historiques et acceptables pour les Etats membres de l'UA.

iii) Processus de mise en place d'un partenariat en perspective

13. Le Sous-comité a fait observer que jusqu'ici les partenariats ont été créés sur la base d'une approche de n'importe lequel des partenaires.

14. Le Sous-comité a proposé que tous les partenariats doivent être établis aux termes d'une décision des organes délibérants de l'Union africaine.

IV. ANALYSE DE L'IMPACT DES PARTENARIATS

15. En évaluant la valeur de tout partenariat, le Sous-comité recommande les critères suivants :

- Nécessité d'une analyse de l'impact de tous les partenariats existants sous forme de matrice au cours d'une période donnée ;
- Nécessité d'effectuer une analyse coûts – avantages de chaque partenariat pour déterminer leur avantage comparatif et la valeur ajoutée aux besoins de l'Afrique en matière de développement ; et
- Nécessité d'identifier l'intérêt primordial du partenaire et de s'assurer que l'intérêt de l'Afrique est préservé.

V. RECOMMANDATIONS

16. En conclusion, le Sous-comité a formulé les recommandations suivantes :

- Nécessité de mettre en place une structure de gestion efficace pour gérer les partenariats en Afrique. Cela peut être réalisé en créant une Unité de coordination spéciale au sein du Cabinet du Président de la Commission ;
- Nécessité d'adapter les partenariats aux besoins des régions respectives et en collaboration avec les Communautés économiques régionales (CER) ;
- Nécessité de définir les besoins prioritaires de l'Afrique en matière de développement dans le cadre de domaines restreints de la coopération avec chaque partenaire sur la base du principe de la complémentarité, de la subsidiarité et de la valeur ajoutée ; et
- Nécessité d'appuyer la Décision de Banjul qui reconnaît la participation de tous les Etats membres au processus de préparation de tout partenariat. A cet égard, la Commission doit être chargée d'informer le COREP du résultat de toute conférence au Sommet qui se tiendrait ; et
- Les nouveaux partenariats devront être définis et établis sous réserve d'une décision des organes délibérants de l'Union africaine et formulés selon les critères indiqués ci-dessus.

2009

Rapport de la Commission sur les Activites du Sous-comite pour la Cooperation Multilaterale

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3244>

Downloaded from African Union Common Repository